



61, rue Haut-Vinave
B 4682 HOUTAIN-SAINT-SIMEON
Bel. ☎ 04/286.50.50
Etr. ☎ 00.32.42.86.50.50.

REGLEMENT DU GRAND PRIX RENE THEWISSEN

DE PEINTURE ET DES ARTS GRAPHIQUES

- 19^{ème} EDITION - année 2015 -

- 1.- Le **GRAND PRIX RENE THEWISSEN** s'ouvre aux disciplines suivantes :
« **peinture à l'huile et acrylique.** »
- 2.- Le **GRAND PRIX** est ouvert à tout artiste non confirmé, sans distinction d'âge ou de nationalité.
- 3.- Ce concours veut attirer l'attention sur un talent authentique et original qui permet des espoirs pour l'avenir. Il veut également offrir une chance à tous ceux qui se lancent dans cet art difficile.
- 4.- Plusieurs prix seront distribués, soit :

GRAND PRIX RENE THEWISSEN : -----	1.000 €
2 ^{ème} PRIX : -----	500 €
3 ^{ème} PRIX : -----	250 €
- 5.- Les artistes ayant déjà remporté le **GRAND PRIX RENE THEWISSEN** ne peuvent plus s'y présenter.
- 6.- Les artistes ayant déjà participé et qui n'ont pas remporté le premier prix, peuvent se représenter sans limitation dans le temps.
- 7.- Les candidats doivent obligatoirement déposer trois œuvres dans une même discipline.
- 8.- La dimension des œuvres seront de dimensions de 30 sur 40 cm minimum et de 1,50 m x 1,50 m maximum. Elles devront être présentées munies d'un moyen de suspension adéquat.
- 9.- Chaque œuvre doit impérativement porter au dos, dans le coin supérieur droit, une étiquette avec le nom, l'adresse de son propriétaire, le titre de l'œuvre, la discipline, ainsi que le prix ou la valeur estimée de celle-ci.
- 10.- En cas de non-respect des clauses reprises aux points 7-8-9, les œuvres pourront être refusées.
- 11.- Le droit d'inscription et de participation s'élève à **60,00 €** et est à verser au compte des « Amis de René Thewissen », asbl : BE46-7320-1226-9036 , avant le *30 septembre 2015*.
- 12.- La date limite de l'inscription est *le 31 août 2015*. Chaque artiste est invité à s'inscrire en remplissant le bulletin en annexe.
- 13.- Le dépôt se fera le *samedi 17 octobre 2015*, de 14 à 17H, à la « Tour du Château d'Oupeye », rue Albert, 127 – 4680 Oupeye. (Sur l'autoroute, direction Aachen, prendre la sortie Herstal puis suivre la direction « Oupeye ».)
- 14.- Les œuvres seront déposées aux risques et périls de leurs propriétaires. Ceux-ci sont libres de les assurer.



- 15.- Le jury sera composé d'artistes confirmés, de journalistes, de directeurs de galeries d'art et/ou de membres de l'association.
- 16.- Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer à ce GRAND PRIX, mais sont invités à présenter leurs œuvres hors concours.
- 17.- Ne peut participer à ce concours tout artiste dont un membre de la famille fait partie du jury.
- 18.- Les décisions du jury sont sans appel ; il n'acceptera pas de plagiat
- 19.- Les membres du jury ne pourront être connus des participants qu'après délibération.
- 20.- Les œuvres non retenues par le jury seront entreposées dans de bonnes conditions. L'artiste en sera informé par courrier.
- 21.- Les œuvres retenues par le Jury, primées ou non, seront exposées dans « La tour du Château » du 1^{er} au 8 novembre 2015. Le choix des œuvres exposées est une prérogative du Jury. Il ne peut être remis en cause par les artistes.
- 22.- L'accrochage des œuvres retenues sera effectué par l'association et aucune d'elles ne pourra être ni déplacée, ni enlevée pendant la durée de l'exposition.
- 23.- L'ouverture officielle de ce salon d'ensemble aura lieu le *samedi 31 octobre 2015*. Les artistes, leur conjoint, famille et amis sont invités à honorer de leur présence ce vernissage. Il ne leur sera demandé aucune participation supplémentaire pour cette exposition. L'association, organisatrice, en supporte les frais.
- 24.- En cas de vente, notre association ne prendra aucun pourcentage. La somme totale de la vente sera remise à l'artiste. Cependant, l'association, étant l'organisatrice, a un droit de regard sur toute transaction.
- 25.- Le décrochage et la reprise des œuvres devront se faire par les artistes concernés impérativement le *dimanche 8 novembre 2015 de 16 à 18 heures*. Aucune œuvre exposée ne pourra être reprise avant cette date.
Les œuvres non retirées ne pourront plus être réclamées.
- 26.- Des dispositions légales avaient été prises pour que le Grand Prix soit maintenu après la disparition du Peintre René Thewissen.
- 27.- Les artistes s'engagent par leur inscription à se soumettre au présent règlement et à le respecter.

Courriels : info@amisrenethewissen.net

Site : <http://www.amisrenethewissen.net>

Blogs : <http://gppt.skynetblogs.be> et <http://entre-amis.skynetblogs.be>

Numéros de contact en cas de problème : 0475 24 24 77 ou 0476 44 93 02



BULLETIN D'INSCRIPTION

GRAND PRIX RENE THEWISSEN

EDITION 2015

Discipline : Huile/Acrylique

Je soussigné(e) :

Nom d'artiste (si différent) :

C'est ce nom qui apparaîtra dans toute notre communication (invitations, internet, presse, ...)

Adresse :

Code Postal : Localité :

Pays : Courriel :

Tél privé : GSM :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter.

Je désire, de ce fait, m'inscrire à ce Grand Prix 2015.

Je verse ce jour, au compte BE46-7320-1226-9036, les Amis de René Thévissen à 4682 Houtain-Saint-Siméon, la somme de 60,00 €.

Date :

Signature : (ou envoi)

Lors de l'envoi du formulaire par voie électronique, le versement du montant demandé vaut signature. Dans tous les cas, l'inscription sera valide après réception du montant demandé. Par cette inscription j'autorise les organisateurs à disposer sans restriction aucune des photographies et images où moi-même et/ou mes oeuvres figurent.

Pour la bonne organisation du salon d'ensemble et indépendamment des étiquettes qui figurent au verso des tableaux, notre administration a besoin des renseignements suivants :

Discipline :

Nom de l'oeuvre	Dimensions	Valeur*	Prix de vente**
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

* : **Valeur** : je ne souhaite pas vendre, j'indique la valeur de mon oeuvre ** : **Prix de vente** : j'autorise la vente au prix de ...

* & ** : Lors du dépôt des toiles, ces renseignements sont obligatoires.

Envoyer